

Liaison

LE JOURNAL DES LOCATAIRES | OCTOBRE 2026



LOCATAIRES, FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX



**Jacqueline
CUENOT-STALDER,
Présidente
d'Habitat 25**

Le dialogue entre les locataires et Habitat 25 est essentiel. Dans quelques semaines, vous voterez pour les locataires qui vous représenteront auprès d'Habitat 25 pendant les Conseils d'Administration. Ils porteront aussi votre voix pendant les réunions sur les charges locatives, les travaux et tous les sujets qui concernent votre quotidien de locataires. Votre participation à ces élections est importante car les locataires élus connaissent vos besoins et vos attentes.

Dans cette édition spéciale de Liaison, nous vous présentons en détail les étapes des élections et les modalités pour voter du 16 au 30 novembre.

Bonne lecture.



www.habitat25.fr



COMPRENDRE LES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES

Qui peut voter ?



Tous les locataires

d'Habitat 25,
quelle que soit leur
nationalité.



Sauf, les locataires
très récents* et
quelques situations
particulières.



1 logement



1 vote

Quelles sont les missions des représentants des locataires ?

Pendant les quatre années de leur mandat, vos quatre représentants défendent vos intérêts sur les sujets qui touchent votre quotidien.

Vos représentants font entendre la voix des locataires auprès d'Habitat 25, au sein du Conseil d'Administration et d'autres instances de dialogue.



Les locataires élus interviennent sur :



La maîtrise
des charges



Les travaux, l'entretien
de l'immeuble

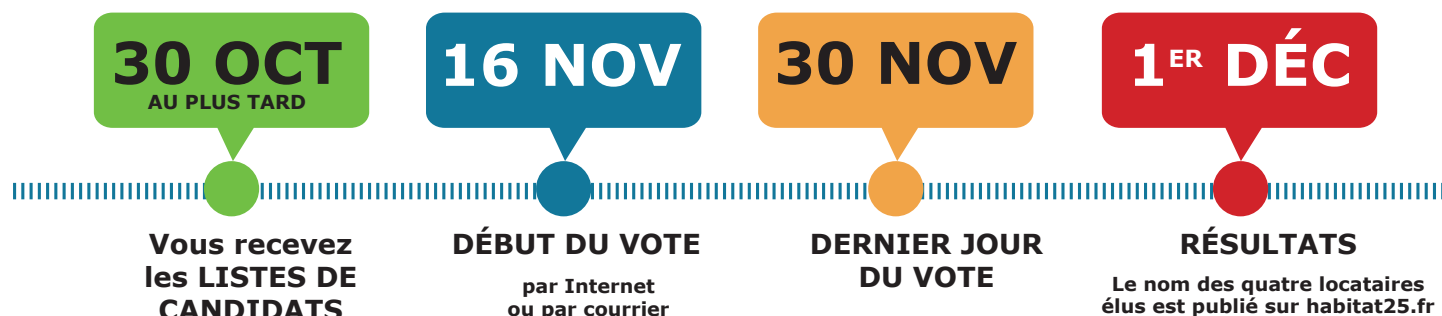


La vie dans
l'immeuble

Et tous les sujets qui concernent
votre logement !

* Contrat conclu au plus tard six semaines avant le 1^{er} décembre.

L'AGENDA DES ÉLECTIONS DE VOS REPRÉSENTANTS LOCATAIRES



TROIS RAISONS DE VOTER AUX ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES



Raison n°1

Travaux, entretien, charges... ces sujets vous concernent

Les représentants élus sont locataires, comme vous. Ils connaissent vos préoccupations.

Travaux, entretien des parties communes, gestion des résidences, maîtrise des charges, attribution de logements... vos élus participent à des décisions qui ont un impact sur votre quotidien.



Raison n°2

Les locataires élus défendent vos intérêts

Vos représentants participent au Conseil d'Administration, mais aussi à d'autres instances de concertation avec Habitat 25.

Les locataires élus sont à votre écoute et rencontrent les représentants d'Habitat 25 plusieurs fois par an pour échanger sur vos retours et vos interrogations.



Raison n°3

La voix des représentants compte dans les décisions prises par Habitat 25

La voix de vos représentants compte à égalité avec celles des autres administrateurs d'Habitat 25.

Ils se prononcent par exemple sur :

- Le budget
- Les augmentations de loyer
- La programmation des travaux de réhabilitation et de construction
- Les grandes orientations d'Habitat 25



VOTER C'EST SIMPLE ET GRATUIT

Par voie électronique



Attention, la plateforme de vote ne sera mise en ligne qu'à partir du 16 novembre 2026

Vous recevez par courrier votre code d'accès personnel pour vous authentifier sur la plateforme de vote en ligne **à partir du 16 novembre**.

1 Muni du courrier reçu à votre domicile, connectez-vous depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette sur **<https://habitat25.simplivote.fr>** ou scannez le QR Code ci-contre.



2 Saisissez votre code d'accès reçu par courrier et renseignez l'information qui vous est demandée (date de naissance, numéro de dossier...).

3 Suivez pas à pas les étapes indiquées sur le courrier pour confirmer votre identité.

4 Votez pour vos représentants des locataires.

Par correspondance



Attention, il n'est pas possible de déposer directement votre enveloppe pré-affranchie en agence ou point d'accueil Habitat 25. Pour être valable, votre vote doit être posté dans une boîte aux lettres.

1 Habitat 25 vous envoie votre matériel de vote par courrier au cours de la première quinzaine de novembre.

2 Votez pour la liste de votre choix. Les mentions postales et le code-barres doivent apparaître à travers la fenêtre de l'enveloppe retour.

3 Postez l'enveloppe déjà affranchie.



Ce qu'il faut retenir

- Habitat 25 vous envoie par courrier les listes des candidats, leur programme et votre matériel de vote avant le 16 novembre.
- **Les votes sont ouverts du 16 au 30 novembre.**
- Vous pouvez voter par Internet ou par courrier.
- Les quatre représentants des locataires élus défendent vos intérêts et portent votre voix auprès d'Habitat 25 sur des sujets qui touchent votre quotidien.
- Après le 1^{er} décembre, les résultats des élections sont affichés dans le hall de votre résidence et sur le site web d'Habitat 25.



Cette année il n'est pas possible de voter directement dans les locaux d'Habitat 25.

Jamais loin, toujours joignables.

Agence de Besançon
3, rue Louis Garnier
25044 Besançon cedex

Agence de Montbéliard
6 bis, rue du Petit Chênois
25204 Montbéliard Cedex

Agence de Pontarlier
2-4, rue Arthur Bourdin
25300 Pontarlier

Service Relation Client

03 81 827 827

du lundi au vendredi de **8h30 à 12h**
et de **13h30 à 17h30** (16h30 le vendredi)

Siège social - 5, rue Louis Loucheur - 25041 Besançon Cedex - client@habitat25.fr - www.habitat25.fr

SIRET 181 500 018 00010 - AP 6820 A - N° intracommunautaire FR 71272500018 - Habitat 25, Office Public de l'Habitat du Département du Doubs

Directeur de la publication : Thomas Michaud - Directrice de la rédaction : Lucie Louvet - Rédaction : Service communication - Visuels : Vincent Facchini (photographe des photos de locataires Habitat 25), L. Georges/Département du Doubs 2021, Adobe Stock, Habitat 25 - Conception et réalisation : Staccato - Impression : Groupe Estimprim - Date de parution / dépôt légal : Octobre 2026 - ISSN : 2256 7208